



Projet Associatif

Ce projet associatif présente le **cadre de référence** de l'action que conduit l'**association Cap' devant !** Il affiche les valeurs qui guident les choix stratégiques et politiques retenus par l'association pour **assurer la reconnaissance de la personne en situation de handicap, comme étant une personne à part entière.**

Ce projet qui se veut **fédérateur de l'ensemble des parties prenantes**, personnes en situation de handicap, familles, professionnels et bénévoles, est un texte fondateur, qui a vocation à la fois à trouver sa **traduction dans chaque projet d'établissement** et à **organiser l'action pour les années à venir.**

Le projet de Cap' devant ! se décline en 4 grandes parties distinctes :

- sa **raison d'être** et ses **valeurs de référence**
- ses **buts** et ses **ambitions**
- ses **priorités** et ses **engagements**
- son mode d'**évaluation**

Il est accompagné d'un **plan d'actions** (Cf. annexe I).

Créée en 1954 pour assurer la prise en charge des infirmes moteurs cérébraux, Cap' devant ! est une **association de parents, d'amis et de personnes en situation de handicap**. Cette association à but non lucratif a aujourd'hui une **dimension régionale** en Ile de France et est reconnue d'utilité publique depuis 1961.

Décidé par le Conseil d'administration en avril 2010 et élaboré par un comité de pilotage composé de 12 administrateurs, **le projet associatif a été adopté par l'assemblée générale du 28 janvier 2012**, après avoir fait l'objet de larges consultations auprès d'un comité de personnes accueillies dans les établissements et services de **Cap' devant !**, des conseils de la vie sociale, du comité de direction, des instances représentatives du personnel et de l'ensemble des professionnels de l'association.

Les chiffres clefs de Cap' devant ! (données 2010)

- **512** personnes accueillies et accompagnées : 280 enfants et 232 adultes
- **270** adhérents dont **22** administrateurs bénévoles
- **420** professionnels salariés
- **17** établissements et services sociaux et médico-sociaux
- **21** sites d'implantation sur **5** territoires de santé de la région Ile de France
- **25** millions d'euros de budget (Financements publics : Agence Régionale de Santé, Conseils Généraux)

Cap' devant ! est membre de l'Union Régionale des associations d'IMC d'Ile de France (URAIMC-IDF) et de la Fédération Française des Associations d'IMC (FFAIMC).

Cap' devant ! applique la convention collective nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

□ NOTRE RAISON D'ÊTRE

Pour Cap' devant!, la personne en situation de handicap est « une personne à part entière », avant d'être en situation de handicap.

La raison d'être de l'association Cap' devant! est de permettre à chaque personne en situation de handicap d'accéder au bien-être et au bonheur comme tout citoyen, et de lui garantir le respect des droits fondamentaux

En ce sens, Cap' devant! se doit d'apporter à chaque personne accueillie un **ensemble de services adaptés à ses besoins**, la création et la gestion de structures constituant le moyen d'y parvenir.

□ NOS VALEURS

Cap' devant! poursuit son action depuis 1954 à partir d'un **socle de valeurs**, qui affirment toute la place donnée à la personne, à sa parole et à son consentement.

La démarche de Cap' devant! se veut d'inspiration humaniste : elle place **la personne au centre de ses préoccupations** selon les 4 valeurs fondamentales suivantes :

- **LE RESPECT DE LA PERSONNE** est bien plus qu'un concept. Cela appelle le **respect sans concession** de la dignité, de l'intégrité et de l'intimité de chacun. Cela induit qu'on doit **penser d'abord à la personne** et que c'est bien aux structures de s'adapter à chaque personne et non le contraire et ceci dans la mesure du possible.
- **LA LIBERTE DE CHOIX** est un principe intangible visant à ce que chaque personne accueillie puisse exercer pleinement ses droits et sa citoyenneté. La recherche de son **libre consentement** doit en être l'expression directe.
- **LA NEUTRALITE ET LE RESPECT MUTUEL** sont deux principes qui confèrent au « vivre ensemble » sa légitimité. Cap' devant! s'attache à **respecter et à faire respecter les convictions de chacun** en matière religieuse, philosophique et politique, dans la **limite et le respect de la liberté des autres**.
- **LA SOLIDARITE** est la capacité à se mobiliser et à **prendre des initiatives** en faveur des personnes en situation de handicap. **L'engagement désintéressé**, tout comme la **solidarité entre les générations et au sein de la famille**, en sont l'expression.

Cap' devant! s'attache à faire vivre ces valeurs au quotidien au profit de chaque personne accueillie, **dans ses relations** comme **dans ses actes**, dans son **positionnement vis-à-vis des familles** comme auprès **des pouvoirs publics**, et **au sein des établissements et services** dont elle assure la gestion et la responsabilité.

□ NOS BUTS ET NOS AMBITIONS

Pour mener une action solidaire et opérationnelle **au bénéfice de chaque personne en situation de handicap, Cap' devant !** s'est fixée les **buts suivants** ;

- Favoriser **son épanouissement** en lui offrant un **accueil individualisé** et un **accompagnement personnalisé**
- Considérer tout **son potentiel** avant sa situation de handicap, pour le développer pleinement
- Stimuler **son autonomie**
- Permettre **son intégration dans la cité**, et ce, quelque soit son potentiel
- Lui proposer un **ensemble de services** pour prendre en compte **son évolution** (potentiels, besoins, attentes, aspirations...)

Au-delà d'un énoncé de buts à atteindre, **Cap' devant !** considère que son action doit s'inscrire dans une perspective et présenter de véritables ambitions :

- **Changer le regard** sur la situation de handicap
- Favoriser le « **vivre ensemble** »
- Le **développement** à terme d'un **ensemble de services** qui maille le territoire de l'Île de France **pour tous les âges**
- Considérant que la question du « vivre ensemble » reste un combat majeur pour bon nombre de personnes en situation de handicap et de familles, la **promotion de dispositifs innovants** pour développer des **alternatives** aux situations d'exclusions.

□ NOS PRIORITES

Pour atteindre les buts qu'elle s'est fixée, **Cap' devant !** a défini un ensemble de **16 objectifs prioritaires** qui s'organisent autour de 5 axes.

□ La personnalisation de l'accompagnement

- 1.1 Garantir à chaque personne accueillie la définition d'un projet d'accompagnement unique et personnalisé, élaboré avec elle
- 1.2 Changer le regard sur la personne en situation de handicap et privilégier l'expression de son potentiel, plutôt que de se focaliser sur ses difficultés
- 1.3 Garantir le droit à l'expression et la participation de chaque personne accueillie

□ L'accompagnement et l'implication de la famille

- 2.1 Associer la famille à l'élaboration et au suivi du projet d'accompagnement de la personne accueillie (sous réserve de son consentement quand elle est majeure)
- 2.2 Favoriser la participation et l'implication de la famille dans la vie des établissements
- 2.3 Favoriser la participation et l'implication de la famille dans la vie de l'association

□ L'adaptation de nos structures aux besoins de la personne accueillie

- 3.1 Offrir un espace de vie individuel qui garantisse le respect de l'intimité et la dignité de chaque personne accueillie
- 3.2 Offrir des espaces de vie collective qui favorisent les échanges et les relations interpersonnelles
- 3.3 Organiser l'accès à la vie sociale, culturelle et sportive, qu'offre l'environnement de la structure d'accueil (quelque soit son lieu d'implantation)

□ L'adaptation de notre organisation à l'évolution de l'environnement

- 4.1 Renforcer les fonctions métiers¹ mobilisées autour des personnes accueillies
- 4.2 Structurer, optimiser, adapter les fonctions supports²
- 4.3 S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations apportées aux personnes accueillies

□ L'optimisation de notre gouvernance

- 5.1 Développer la culture associative
- 5.2 Former les salariés et les administrateurs
- 5.3 Poser un regard éthique sur les modalités d'accompagnement individuel et collectif de chaque personne accueillie
- 5.4 Adapter la structure juridique de l'organisation

¹ Fonction métier : fonction, compétence ou ressource qui concourt directement à l'accompagnement des personnes accueillies

² Fonction support : fonction, compétence ou ressource qui porte appui à l'exercice des fonctions métiers

□ NOS ENGAGEMENTS

Au regard des enjeux et de l'ambition de son projet associatif, **Cap' devant !** s'engage à

- Mettre la **culture de la bienveillance** de la personne accueillie au cœur de son action et en garantir la réalité par un **comité d'éthique**,
- Veiller à ce que le **parcours de vie** de chaque personne accueillie devienne un **parcours de réussite**,
- Favoriser le professionnalisme et la motivation du personnel, ce qui participe au bien être des personnes accueillies,
- **Elaborer une charte d'engagements réciproques** des personnes accueillies et des familles, de l'association **Cap' devant !**, de ses professionnels, avec l'objectif de partager des principes fondamentaux pour relever le défi du « vivre ensemble »,

et pour cela, **Cap' devant !** a défini un **plan d'actions à 5 ans**, actualisable annuellement.

□ EVALUATION

□ PROJET ASSOCIATIF

Elaboré en 2011 à partir des informations connues et de la réglementation en vigueur à cette époque, **le projet associatif de Cap' devant ! est de nature stratégique**. Son efficience a vocation à être évaluée, sa déclinaison à être actualisée en fonction de l'évolution de l'environnement et de l'évolution de l'association

□ PLAN D' ACTIONS

Le projet associatif de **Cap' devant !** est assorti d'un **plan d'actions à 5 ans** (Cf. annexe I) qui a vocation à être actualisé annuellement.

Le suivi de sa mise en œuvre appelle :

- une **évaluation de la réalisation des objectifs** posés ;
- l'**adaptation** le cas échéant de ces objectifs pour prendre en compte l'évolution de l'environnement, celle des besoins des personnes accueillies, comme celle de l'association.

Le suivi de la mise en œuvre du projet associatif et du niveau de son plan d'actions sera assuré **chaque année** dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire de **Cap' devant !**

PLAN D' ACTIONS - 2012 / 2016

Chacune des 16 priorités retenues par **Cap' devant !** dans son projet associatif est assortie d'une série d'**objectifs opérationnels**.

Chaque objectif opérationnel vise un **résultat attendu spécifique, concret, réaliste, précis, mesurable, éthique et défini dans le temps**.

Pour chacune des 16 priorités énoncées dans le projet associatif, **un objectif opérationnel a été identifié comme étant majeur et devant être mis en œuvre avant l'échéance fixée.** (Grisé et surligné en caractères gras)

Axe 1 : Personnalisation de l'accompagnement

- 13 objectifs opérationnels -

1.1 Garantir à chaque personne accueillie la définition d'un projet d'accompagnement unique et personnalisé, et élaboré avec elle

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 1.1.1 | Elaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé écrit pour chaque personne accueillie, et au plus tard dans les 6 mois suivant son admission dans l'établissement ou le service | Décembre 2012 | 90% |
| 1.1.2 | Evaluation et actualisation de chaque projet d'accompagnement personnalisé, au moins une fois par année | Décembre 2012 | 90% |
| 1.1.3 | Insertion dans chaque document «projet personnalisé d'accompagnement » d'un item permettant à la personne accueillie ou à son représentant légal d'exprimer par écrit ses attentes et ses désirs | Décembre 2013 | 70% |
| 1.1.4 | Assurer une cohérence entre les projets personnalisés quand une personne accueillie bénéficie de l'accompagnement de plusieurs structures. | | |

1.2 Changer le regard sur la personne en situation de handicap et privilégier la prise en compte de son potentiel

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|---|---------------|------------|
| 1.2.1 | Proposition d'activités valorisantes et accessibles favorisant l'intégration sociale de la personne accueillie. Inscription dans son Projet d'Accompagnement Personnalisé. | Décembre 2012 | 100% |
| 1.2.2 | Présentation systématique des potentiels et des points à soutenir ou à accompagner, dans chaque bilan, compte rendu, projet,... du Projet d'Accompagnement Personnalisé | Décembre 2014 | |
| 1.2.3 | Mise en place d'actions de formation ciblées en direction des personnels sur le handicap accompagné par l'établissement ou le service | Décembre 2013 | |
| 1.2.4 | Ouverture de l'établissement au grand public à l'appui d'animations et d'opérations de type « portes ouvertes »,... | | |

1.3 Garantir le droit à l'expression et la participation de chaque personne accueillie

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 1.3.1 | Participation physique de chaque personne accueillie (et/ou de son représentant légal) à toute instance qui concerne la définition, la mise en œuvre et le suivi de son projet personnalisé (synthèse, suivi de projet,..) | Décembre 2014 | 50% |
| 1.3.2 | Accompagnement de la personne accueillie qui en a exprimé la demande par une personne de son choix pour formuler un avis, exprimer une demande,... | Juin 2012 | 100% |
| 1.3.3 | Mise en place d'une réunion des personnes accueillies préalable à la tenue d'un Conseil de la Vie Sociale. | Décembre 2013 | 65% |
| 1.3.4 | Rédaction d'un compte-rendu des délibérations du Conseil de la Vie Sociale. | Décembre 2012 | 100% |
| 1.3.5 | Réunir au moins trois fois par an le Conseil de la Vie Sociale. | Décembre 2013 | 90% |

Axe 2 : Accompagnement et implication de la famille

- 12 objectifs opérationnels -

2.1 Associer la famille à l'élaboration et au suivi du projet d'accompagnement de la personne accueillie

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|---|---------------|------------|
| 2.1.1 | Dates, des rencontres référent, des réunions de synthèse et suivi de projet,...communiquées par écrit aux familles 1 mois à l'avance (*). (Objet RDV précisé / documents afférents à l'objet de la réunion joints) | Décembre 2013 | 40% |
| 2.1.2 | Planification de rencontres semestrielles entre la famille et le référent du projet d'accompagnement personnalisé (*) | Décembre 2014 | 20% |
| 2.1.3 | Transmission à la famille d'une copie du projet d'accompagnement personnalisé validé pour leur enfant / pour leur parent (*) | Juin 2014 | 75% |

(*) Sous réserve du consentement de la personne accueillie quand elle est majeure capable

2.2 Favoriser la participation et l'implication des familles dans la vie des établissements

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 2.2.1 | Organisation par l'établissement d'une réunion annuelle avec l'ensemble des familles | Décembre 2014 | 55% |
| 2.2.2 | Transmission aux familles d'un organigramme de l'établissement | Décembre 2013 | 30% |
| 2.2.3 | Diffusion des comptes rendus des Conseil de Vie Sociale à l'ensemble des familles des personnes accueillies dans l'établissement. | Décembre 2013 | 25% |
| 2.2.4 | Sollicitation individuelle des familles pour les inciter à se porter candidats à la représentation des familles au sein du Conseil de la Vie Sociale | | |
| 2.2.5 | Transmission à chaque famille, lors de l'admission, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement de la structure. | Décembre 2013 | |
| 2.2.6 | Mettre sur le site internet la version actualisée du projet d'établissement, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement de la structure. | Site internet | |

2.3 Favoriser la participation et l'implication des familles dans la vie de l'association

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 2.3.1 | Elaboration d'un guide présentant la dynamique associative, le projet associatif, ses acteurs et l'offre globale de l'association | Décembre 2014 | 0% |
| 2.3.2 | Organisation d'un évènementiel (<i>conférence, table ronde, projection,...</i>) dans le cadre de l'assemblée générale annuelle | Juin 2014 | |
| 2.3.3 | Mise en ligne d'un blog dédié aux familles, au niveau de l'association | Site internet | |

Axe 3 : Adaptation de nos structures aux besoins de la personne accueillie

- 11 objectifs opérationnels -

3.1 Offrir un espace de vie individuel qui garantisse le respect de l'intimité et la dignité de chaque personne accueillie

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|----------------------------------|
| 3.1.1 | Communication aux personnels de principes et de règles associatives en matière de respect au quotidien de la vie privée de chaque personne accueillie, de respect de sa dignité, de son intégrité et de son intimité | Décembre 2012 | 100% |
| 3.1.2 | Inscription au projet d'établissement de ces principes et règles respectueuses de la personne accueillie | Décembre 2013 | 100% pour les projets mis à jour |
| 3.1.3 | Mise en conformité de tout local sanitaire qui ne préserverait pas l'intimité des personnes accueillies | Décembre 2012 | 90% |
| 3.1.4 | Respect de règles de sécurité dans chaque structure d'hébergement lors de la personnalisation des chambres | Décembre 2013 | |
| 3.1.5 | Mise à disposition d'un espace dédié aux rencontres entre la personne accueillie et sa famille et/ou ses amis | ** | |
| 3.1.6 | Inscription dans tout nouveau projet et dans les réponses aux appels à projets, du choix de l'association de mettre à disposition de chaque personne accueillie un espace de vie individuel intime, confortable, équipé et adapté à sa situation | | 100% |

3.2 Offrir des espaces de vie collective qui favorisent les échanges et les relations interpersonnelles

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 3.2.1 | Inscription dans tout nouveau projet et dans les réponses aux appels à projets, du choix de l'association de mettre à disposition des personnes accueillies des espaces de rencontre aménagés et chaleureux | Décembre 2012 | 100% |
| 3.2.2 | Mise à disposition dans chaque structure d'espaces de rencontre favorisant les échanges et les relations interpersonnelles entre personnes accueillies. | ** | |

(**) au fur et à mesure des restructurations et selon les possibilités

3.3 Organiser l'accès de chaque personne accueillie à la vie sociale, culturelle et sportive, qu'offre l'environnement de la structure, quelque soit son lieu d'implantation

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 3.3.1 | Nomination d'un référent animation au sein de chaque structure, chargé de collecter les informations et de les diffuser aux personnes accueillies | Décembre 2014 | 25% |
| 3.3.2 | Mise en place d'une organisation logistique facilitant la participation des personnes accueillies à des activités extérieures à l'établissement | | 100% |
| 3.3.3 | Relations avec les structures d'animation culturelle, sociale et sportive organisées dans le cadre de conventions formalisées | | |

Axe 4 : Adaptation de notre organisation à l'évolution de l'environnement

- 15 objectifs opérationnels -

4.1 Renforcer les fonctions métiers¹ mobilisées autour de la personne accueillie

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|---|---------------|------------|
| 4.1.1 | Identification des fonctions métiers nécessitant d'être renforcées ou développées | Octobre 2012 | 100% |
| 4.1.2 | Définition pour les professionnels des « fonctions métiers » (fiches de poste) mobilisées dans le cadre de la démarche d'accompagnement | Juin 2014 | 95% |
| 4.1.3 | Mobilisation d'actions de formation qualifiante en direction des personnels | Novembre 2012 | 100% |

4.2 Adapter, structurer et optimiser les fonctions supports²

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|---|---------------|------------|
| 4.2.1 | Adaptation de l'organisation de la direction générale dans sa fonction d'appui aux établissements et services de l'association | Décembre 2012 | 90% |
| 4.2.2 | Création d'une ressource au niveau de la direction générale en matière de gestion des ressources humaines | Décembre 2012 | 100% |
| 4.2.3 | Identification des fonctions supports susceptibles d'être mutualisées entre les établissements et services de l'association | Décembre 2012 | 100% |
| 4.2.4 | Identification des fonctions supports appelant une mutualisation au niveau associatif et un pilotage par la direction générale | Décembre 2012 | 80% |
| 4.2.5 | Mise en place d'une veille au regard de l'évolution de l'environnement, des besoins et des attentes des personnes accueillies | | |
| 4.2.6 | Structuration et harmonisation de la communication interne et externe | Décembre 2014 | 20% |
| 4.2.7 | Adaptation du système d'information à l'évolution de l'organisation | | |

¹ Fonction métier : fonction, compétence ou ressource qui concourt directement à l'accompagnement des personnes accueillies

² Fonction support : fonction, compétence ou ressource qui porte appui à l'exercice des fonctions métiers

4.3 S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations apportées aux personnes accueillies

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|---|---------------|------------|
| 4.3.1 | Mise en place d'une action de formation collective en direction des personnels sur la dynamique de bientraitance | Décembre 2013 | 25% |
| 4.3.2 | Suivi annuel de la mise en œuvre du plan d'actions issu du processus d'évaluation interne | Décembre 2012 | 100% |
| 4.3.3 | Engagement de la démarche d'évaluation externe | Décembre 2013 | |
| 4.3.4 | Création d'une ressource au niveau de la direction générale en matière de management de la qualité | | 100% |
| 4.3.5 | Mise en place d'une action de formation collective de l'encadrement sur les principes qui régissent le management de la qualité | | 100% |

Axe 5 : Optimisation de notre gouvernance

- 15 objectifs opérationnels -

5.1 Développer la culture associative

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 5.1.1 | Mise en place d'un séminaire annuel regroupant administrateurs, comité d'éthique et cadres dirigeants | Décembre 2014 | 0% |
| 5.1.2 | Installer le comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre du projet du plan d'actions | Avril 2012 | 100% |
| 5.1.3 | Intégrer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle | Juin 2013 | |
| 5.1.4 | Communiquer sur les termes et l'ambition du projet associatif auprès des parties prenantes | Permanent | 95% |

5.2 Former les dirigeants

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|---|---------------|------------|
| 5.2.1 | Mise en place annuelle d'actions de formation dédiées aux administrateurs | Décembre 2014 | 0% |
| 5.2.2 | Mobilisation des ressources du plan de formation pour engager dans un parcours de formation qualifiante les cadres dirigeants qui ne satisfont pas encore aux obligations de qualification requises pour diriger un établissement médico-social | Décembre 2013 | 90% |
| 5.2.3 | Inscription des cadres dirigeants dans un processus de formation au management des organisations et des ressources humaines | Permanent | |
| 5.2.4 | Redéfinir la fonction de l'administrateur délégué | Décembre 2013 | 0% |

5.3 Poser un regard éthique sur les modalités d'accompagnement individuel et collectif de chaque personne accueillie

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|---|---------------|------------|
| 5.3.1 | Installation d'un comité d'éthique | Décembre 2014 | 0% |
| 5.3.2 | Elaboration d'une charte Cap' devant ! de la bientraitance | Décembre 2014 | |
| 5.3.3 | Elaboration d'une charte d'engagements réciproques de l'association, des professionnels, des personnes accueillies et de leurs familles | | |

5.4 Adapter la dimension juridique de l'organisation

| N° | Objectif opérationnel | Echéance | Avancement |
|-------|--|---------------|------------|
| 5.4.1 | Formalisation des missions dévolues aux administrateurs | Décembre 2013 | 20% |
| 5.4.2 | Formalisation de l'ensemble des délégations administrateurs & cadres dirigeants | Décembre 2013 | 65% |
| 5.4.3 | Adaptation des statuts de l'association à l'évolution de la réglementation et de l'environnement | | |
| 5.4.4 | Formalisation de coopérations avec d'autres acteurs médico-sociaux | | |

TERMINOLOGIE

| | |
|--|--|
| But | Enoncé qui définit l'orientation à long terme d'une action déterminée, d'une ligne directrice |
| Engagement | Acte par lequel un individu assume les valeurs qu'il a choisies et donne du sens à son action |
| Ethique | Questionnement à l'appui de principes et de bonnes pratiques dans la façon de se comporter dans la relation à l'autre et de favoriser des décisions les plus justes possibles |
| Fonction métier | Fonction, compétence, ressource qui concourt directement à l'accompagnement et à la prise en charge des personnes accueillies |
| Fonction support | Fonction, compétence, ressource qui porte appui à l'exercice des fonctions métiers |
| Objectif Opérationnel | Enoncé d'un résultat attendu concret précis, mesurable, au regard de références et à l'appui d'indicateurs |
| Personne en situation de handicap | Personne de tout âge ayant des besoins et attentes au regard de son handicap quel qu'il soit et/ou de sa perte d'autonomie |
| Personne accueillie | Personne de tout âge ayant des besoins et attentes au regard de son handicap et/ou de sa perte d'autonomie, et qui bénéficie de prestations offertes par un établissement ou service de l'association |
| Projet | Dispositif ou action permettant de garantir l'avenir en définissant à partir de valeurs et pour une durée déterminée, des buts et des objectifs à atteindre, des actions à mettre en œuvre et des moyens à mobiliser |
| Référence | Enoncé d'une exigence, d'une attente, d'une norme (agrément, texte réglementaire, obligation réglementaire, projet d'entreprise,...) |
| S.M.A.R.T.E. | Exigences posées pour la formulation d'un objectif : Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporel, Ethique |
| Valeurs | Traduction de la pensée pour exprimer une préférence, par exemple ce qui est posé comme « <i>Bien ou Mal</i> » selon les critères d'un code moral. ce qui est posé comme « <i>Juste ou Arbitraire</i> », selon les critères d'un code social |

ABREVIATIONS

| | |
|--------|---|
| AAP | Appel A Projet |
| AGE | Assemblée Générale Extraordinaire |
| AGO | Assemblée Générale Ordinaire |
| ARIMC | Association Régionale d'Infirmes Moteurs Cérébraux |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| CA | Conseil d'Administration |
| CAJ | Centre d'Activités de Jour |
| CAMSP | Centre d'action médico-sociale précoce |
| CCE | Comité Central d'Entreprise |
| CG | Conseil Général |
| CHSCT | Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail |
| CNSA | Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie |
| CPOM | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens |
| CRSA | Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie |
| CVS | Conseil de la Vie Sociale |
| DG | Directeur Général / Dotation Globale |
| DGARS | Directeur Général de l'ARS |
| DTARS | Délégué Territorial ARS |
| ESAT | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| ETS | Etablissement |
| FAM | Foyer d'Accueil Médicalisé |
| FFAIMC | Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux |
| FH | Foyer d'Hébergement |
| FO | Foyer Occupationnel |
| HPST | Hôpital Patients Santé et Territoires |
| IdF | Ile de France |
| IEM | Institut d'Education Motrice |
| IMC | Infirmes Moteurs Cérébraux |
| IME | Institut Médico-Educatif |
| IRP | Instance Représentative du personnel |
| MAS | Maison d'Accueil Spécialisée |
| MDPH | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| ONDAM | Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie |
| PA | Projet Associatif |
| PCG | Président du Conseil Général |
| PRIAC | Programme. Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie |
| PSRS | Projet Stratégique Régional de Santé |
| PSH | Personne en Situation de Handicap |
| RGPP | Réforme Générale des Politiques Publiques |
| SAMSAH | Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés |
| SAVS | Service d'Accompagnement à la Vie Sociale |
| SESSAD | Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile |
| SI | Système d'Information |
| SMARTE | Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporel, Ethique |
| SMS | Social & Médico Sociale |
| SROMS | Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale |
| SSESD | Service de Soins et Education Spécialisée à Domicile |
| URAIMC | Union Régionale des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux |
| UV | Unité de Vie |
| VAE | Validation des Acquis de l'Expérience |